

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Quintidi 5 Ventôse, an V.

(Jeudi 23 Février 1797).

Edit du roi de Naples concernant les officiers de son armée qui contractent des mariages clandestins. — Détails, tirés des gazettes allemandes, sur l'invasion du Tyrol par les Français. — Consternation des habitans du Tyrol et de la Carniole. — Arrivée du prince Charles à Inspruck. — Evasion de quelques centaines de prisonniers autrichiens qui se sont réfugiés sur le territoire helvétique. — Réclamations du général Kilmaine à ce sujet.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Naples, le 28 janvier.

Sa majesté a publié un édit qui regarde les mariages que contractent clandestinement les officiers de l'armée royale, & qui sont souvent la cause de bien des malheurs. Le roi ordonne qu'aucun officier, de quelque grade qu'il soit, ne puisse contracter de mariage sans avoir obtenu la permission royale. Tout officier qui contreviendra à cette loi sera privé, pendant quinze ans, du tiers de sa paie, dont jouira sa femme, qui cependant sera renfermée, pendant quinze ans, dans un conservatoire. Le pere, la mere ou les parens, qui ne se seront pas opposés à de pareils mariages, seront punis, les hommes par la prison & les femmes par le conservatoire. Les mêmes peines auront lieu pour les soldats, les cadets, &c. Les curés ou autres ecclésiastiques, qui feroient de pareils mariages, seront punis par quatre ans de prison.

De Turin, le 1^{er}. février.

S. M. a rappelé sig. Nomis de Cassilla, de Geneve, où il résidoit en qualité d'envoyé extraordinaire, & le baron Rignet des Etoiles, de Berne, où il demeurait comme ministre auprès du corps Helvétique. Ce rappel n'altérera aucunement la bonne intelligence que S. M. desire conserver avec ces puissances, de même que la correspondance entre S. M. & la cour de Russie n'a pas été interrompue par le départ du conseiller de légation Bassi, qui exerçoit à Pétersbourg les fonctions de chargé d'affaires.

Il doit passer sous quelques jours, à peu de distance de cette ville, de gros détachemens de troupes & de prisonniers; & le gouvernement a pris toutes les mesures qu'exigent ces circonstances pour obvier à toute espece de désordre.

On apprend de Cuneo, que le commandant a fait publier qu'il sera donné une récompense de 40 liv. à qui-

conque arrêtera un des prisonniers autrichiens hors du chemin qui leur est prescrit.

On écrit aussi de Canale qu'on y a reçu l'ordre de préparer des rations pour 4000 hommes qui doivent passer pour se rendre à l'armée d'Italie.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre d'Augsbourg, du 5 février.

Les troupes autrichiennes ayant combattu sans relâche avec une valeur & une constance sans égales depuis le 11 janvier jusqu'au 28, & ayant défendu le terrain pied à pied, ont enfin été forcées de céder aux obstacles qui les entouroient & aux fatigues incroyables qu'elles ont eu à soutenir. Le reste du corps de Provera, qui étoit posté au passage de Trévigo, Bassano, &c., fut encore trop foible, malgré les renforts que le général Alvinzi y avoit fait passer, pour pouvoir résister long-tems à Buonaparte, qui de Vicence avoit porté sur ce point toutes ses forces réunies. Les troupes impériales firent donc contraindre de se retirer dans la seconde position près de Felire.

Afin de pouvoir résister plus efficacement à l'ennemi & lui opposer des forces plus concentrées, les généraux de Laudon & de Vukassovich abandonnerent également la position qu'ils occupoient jusqu'ici près d'Ala, Peri & Roveredo, & se joignirent au-dessus de Trente, près de Felire, au corps d'Alvinzi. Les villes de Roveredo & de Trente se trouvent donc en ce moment au pouvoir des Français. Ce qui est plus inquiétant encore que la perte en général, c'est l'incertitude où l'on est sur le sort qu'éprouvera la malheureuse ville de Trente, Buonaparte lui-même l'ayant menacée de la détruire avec le fer & le feu.

Des lettres du Tyrol du 30, contiennent ce qui suit :
» Les douces espérances que nous avions conçues de voir bientôt l'ennemi repoussé loin de nos frontieres, viennent de s'évanouir entièrement, & nous sommes menacés plus que jamais. Une estafette, arrivée hier d'Inspruck, nous a apporté la nouvelle désespérante, qu'après avoir été repoussés cinq fois de suite par les troupes impériales, les Français étoient enfin parvenus la sixieme fois, & après avoir sacrifié beaucoup de monde, à repousser près

de Brentonico nos troupes harassées de fatigue. Les Français se trouvent déjà en ce moment à Ala. Malheureusement les républicains ne tarderont pas de recevoir encore des renforts considérables qui sont déjà en marche. En ce moment il entre en cette ville trois bataillons de grenadiers autrichiens venant de Mayence & se rendant en Italie ».

S U I S S E.

De Bâle, le 16 février.

L'archiduc Charles est arrivé avec le comte de Bellegarde à Inspruck le 6 de ce mois ; le 7, il est parti de cette ville pour se rendre à Villach en Carinthie, où se trouvoit alors le quartier-général de M. d'Alviani. Il a pris définitivement le commandement général de l'armée d'Italie, & doit se rendre de Villach à Boritz pour défendre le Frioul & Trieste de l'invasion des Français. Comme ceux-ci pénètrent aussi avec des forces majeures du côté de la Carinthie, le général Laudon a quitté, avec une partie de son corps, le Tyrol, pour passer à Ehrenberg, Brannock & Dranbourg, & occuper les postes sur les montagnes. Il ne reste à présent dans le Tyrol que très-peu de troupes sous le commandement du général Liptay, qui, d'après les dernières nouvelles d'Inspruck, s'est maintenu jusqu'ici dans la position de Salurne, entre Trente & Botzen. Beaucoup de milices tyroliennes se sont réunies avec lui & ont occupé les gorges, de manière qu'il sera difficile au général Joubert de pénétrer à Botzen & Inspruck. Cependant la consternation est extrême tant en Tyrol & en Carniole, que dans la riche ville de Trieste, où on sauve tout ce qu'il est encore possible de transporter.

Un fait arrivé dernièrement sur le lac de Lugano, cause beaucoup de rumeur en Suisse. Quelques centaines de prisonniers autrichiens se sont sauvés du Milanès, & poursuivis par les Français, ils ont passé par le lac Lugano & se sont réfugiés dans le bailliage de ce nom. La demande faite par les Français au bailli suisse, M. Draxler, du canton d'Undervald, de les leur livrer, a été, à ce qu'on dit, refusée. Le général Kilmaine, commandant de la Lombardie, lui a écrit à ce sujet une lettre fort dure. Cependant on ignore encore les circonstances détaillées de cet événement, qui n'aura pas de suites fâcheuses, des députés de Zurich & d'Uri étant allés à Lugano & de-là à Milan, pour applanir toutes les difficultés. On négocie également pour cette affaire avec M. Bartholémy.

De Genève, le 12 février.

Les syndics, proposés aujourd'hui en conseil souverain, selon la loi, ont été écartés par la ligne de nouvelle élection. Cette opération, quel qu'en soit le motif, aura l'effet de donner du temps pour faire interpréter quelques articles de la loi relative à ces élections. Mais elle mécontentera nécessairement ceux qu'elle exclut, & leurs partisans, très-attachés au système révolutionnaire. Il n'est pas probable néanmoins que ce mécontentement ait des suites, parce que la masse des citoyens modérés, qui est beaucoup plus nombreuse, est bien décidée à marcher constitutionnellement, & à défendre avec calme, & par les voies légales, les actes de la volonté souveraine. Et il est probable qu'on ne hasardera point de les mettre à l'épreuve.

Quelques rixes peut-être, quelques affaires de police

pourront être le fruit des propos violens qu'excoient toujours les élections disputées. Mais la police est assez vigilante pour qu'on n'ait pas à s'en inquiéter. Ce qui est singulier, c'est qu'en se disputant le droit de placer tels ou tels individus dans les premières places du gouvernement, on reconnoît de part & d'autre l'extrême difficulté, l'espece d'impossibilité de les pourvoir d'une manière convenable & pour ainsi dire naturelle. Il faut vaincre des répugnances & lutter contre des dégoûts. Mais on a souvent éprouvé que ces obstacles cessent plus aisément qu'on n'avoit cru.

De Lausanne, le 13 février.

La *Vie de Zimmerman*, par M. Tissot, contient quelques traits de la vie de ce médecin célèbre qui touchent à la politique. Zimmerman distinguoit les *illuminés* d'Allemagne des *martinistes* de France. Ceux-ci ne lui sembloient que ridicules. Les premiers étoient, suivant lui, très-dangereux. Il leur attribuoit la révolution française, il imputoit à cette secte, plus astucieuse encore que fanatique, les défaites de plusieurs généraux & les fausses démarches de plusieurs cabinets ; mais en Allemagne cette façon de voir a trouvé beaucoup de contradicteurs, & a même été tournée en ridicule.

On nous mande de Genève, qu'il y a quelque chaleur dans certains cercles qui se prétendent *purs*, & prennent de l'ombrage de ce qu'on a refusé d'élever les syndics en présentation qui leur étoient agréables. On va jusqu'à dire, que pour autoriser leur humeur, ils font courir des bruits de complots trop absurdes pour supporter seulement le plus léger examen. On ajoute, que si cette chaleur alloit en croissant, on seroit forcé de supposer qu'on a des vues relatives aux prévenus de meurtre, à ces septembriseurs de 96 dont le jugement est attendu avec impatience pour que les innocens cessent d'être flétris & que les coupables ne restent pas impunis. Mais il court souvent ici, sur cette ville, des bruits exagérés ; & quant à moi, je suis persuadé que la tranquillité n'y sera point troublée.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 14 février.

On a épuisé toutes les conjectures sur la véritable cause qui a fait manquer l'expédition du lord Bridport contre l'escadre française de Brest, & on ne conçoit pas encore comment cet amiral a pu ne point la rencontrer. On ne sauroit en faire un crime à l'amirauté ; celle-ci a fait, dans cette guerre, de grands efforts pour secourir les amiraux dans toutes leurs entreprises. L'opinion paroît condamner le lord Bridport ; aussi n'a-t-il pas été accueilli à son arrivée ici avec les acclamations ordinaires. On croit que le lord Cornwallis aura le commandement de la grande flotte.

Le célèbre avocat M. Erskine, l'un des membres les plus distingués de l'opposition, vient de publier un ouvrage sur les causes et les effets de la guerre actuelle contre la France. Il y attaque avec amertume toutes les opérations du ministère pendant le cours de la guerre, les principes qui l'ont dirigé dans sa négociation avec le directeur exécutif ; & enfin il s'élève avec force contre l'indifférence & l'apathie du peuple anglais, si célèbre jusqu'alors par son zèle actif à maintenir l'intégrité de

ses droits politiques. Il cherche les causes de cette indifférence extraordinaire, & il la trouve moins dans la crainte de la révolution française que dans l'esprit de corruption & de vénalité que le ministère a répandu dans toutes les classes de la société. Et en effet, dit-il, pourquoi l'établissement de la république américaine n'auroit-il point eu parmi nous les mêmes résultats ? La révolution d'Amérique, comme la révolution de France, offroit au monde le spectacle d'un peuple qui se souleve contre d'antiques abus ; avec cette différence essentielle que les Français attaquoient un gouvernement qui nous est étranger, & les Américains notre propre gouvernement ; que les abus dont ils se plaignoient ceux-là, ne pouvoient jamais nous atteindre ; que ceux-ci, au contraire, étoient en révolte ouverte contre les abus & la corruption de notre constitution elle-même. Comment se fait-il donc que deux événemens si semblables aient inspiré au même homme des sentimens si opposés ; que la révolution d'Amérique ait fait sentir à M. Pitt le besoin de réformer les vices de notre constitution ; celle de France, la nécessité de la maintenir ? L'on n'a point oublié les discours pleins de force & de raison qu'il a prononcés à cette première époque, les pamphlets violens qu'il a publiés, les adresses énergiques qu'il dictoit aux sociétés des *Wighs* ; & c'est un spectacle assez étrange de voir le même homme invoquer aujourd'hui les mêmes principes dont il a tant de fois alors fait sentir le ridicule & l'absurdité. M. Pitt devoit alors jusqu'à l'évidence, que maintenir les abus par la force étoit ouvrir la porte à toutes les séditions. C'est d'après ce principe que je suis convaincu que, dans les circonstances actuelles, le plus sûr moyen de nous garantir des systèmes républicains, étoit de purger notre constitution des abus qui s'y sont glissés. Fort de sa popularité & de sa toute-puissance, M. Pitt eût dirigé cette réforme à son gré, & auroit ainsi préservé ce pays des dangers qui l'assiègent.

FRANCE.

De Paris, le 4 ventôse.

Hier on croit dans les rues un pamphlet qui avoit pour titre : *Les cinq cochons sont assez gris ; il faut les changer.* D'où peuvent venir ces productions cyniques & atroces, que personne ne lit, & qui certainement se colportent *gratis* ? Je ne doute pas qu'elles ne soient dictées par des hommes qui veulent enchaîner la presse & les élections. Pourquoi la police ne sévit-elle pas contre les distributeurs de pareilles infamies ?

La manie des estampes & des caricatures se propage avec une fureur nouvelle. Elles ont commencé par désigner les ridicules des modes, & c'est là leur premier domaine ; aujourd'hui elles vont beaucoup plus loin & nous rappellent un peu trop les terribles usages qui en ont été faits aux premières époques de la révolution. Nous sommes toujours un peuple enfant ; mais parmi les hochets que nous saisissons au hasard, il en est qui blessent. Qui de nous ne se souvient d'avoir vu devant mille boutiques l'affreux représentation de têtes portées sur des piques avec des accompagnemens de la plus atroce bouffonnerie ? Les estampes du moment semblent moins faites pour rappeler des souvenirs douloureux que pour exaspérer les esprits & provoquer des rixes. Eternels en-

fans ! dansez & mêlez le moins possible la révolution & la politique à tous vos jeux. Je ne sache pas une plus misérable contradiction que de porter un éventail qui rappelle les images les plus funèbres & d'aller danser avec cet éventail, de soupiner sur des malheurs passés & de sauter ensuite.

On sait que M. Vauvilliers a été traduit au tribunal de Seine & Oise, parce qu'il a plu à M. de la Villeurnois de le nommer avec d'autres personnes qui lui étoient inconnues, dans son roman de conspiration. Paris se souviendra long-tems de ce qu'il a fait pour lui ce citoyen respectable à l'époque terrible du 15 juillet & du 6 octobre. Placé à la commune de Paris, cet homme que les sciences avoient occupé jusques-là, ose tout-à-coup se charger de l'administration des subsistances, lorsque la famine se faisoit déjà sentir, lorsque différentes factions travailloient à l'aggraver, lorsque retentissoient de toute part les cris : *à la lanterne.* Vingt fois Vauvilliers courut les plus grands périls. Ce service important rendu à sa patrie est la cause aujourd'hui de la persécution qu'il éprouve. M. de la Villeurnois s'est souvenu de son nom & l'a désigné pour les subsistances. Voilà son crime. Toute la faveur qu'il obtient est d'être renvoyé à ses juges naturels ; mais par une contradiction singulière, on le fait intervenir comme témoin devant la commission militaire. Réciproquement il faudra faire intervenir comme témoins nécessaires à la confrontation, Brethier & de la Villeurnois devant le tribunal qui jugera Vauvilliers. Conçoit-on une procédure plus monstrueuse ? Ce n'est point ici un conflit de juridictions, mais un combat entre l'autorité civile & l'autorité militaire. C'est demain que s'ouvrent les débats.

Les débats de la haute-cour de Vendôme, que l'on avoit annoncé devoir s'ouvrir le 1^{er} ventôse, n'ont pu encore avoir lieu par le manque de trois jurés.

Le général Sandos est mort des blessures qu'il a reçues à l'armée d'Italie.

Clarke est toujours à Milan.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen LALOR.

Séance du 4 ventôse.

Pelet demande qu'on s'occupe enfin des transactions entre particuliers. — Cet objet est renvoyé à mercredi.

Le représentant Bollet, qui avoit été assassiné dans son département, guéri de ses blessures, est revenu à son poste, & a prêté aujourd'hui le serment de haine à la royauté.

On lit une adresse de l'administration centrale du département du Pas-de-Calais ; elle consulte le conseil sur la question de savoir si les militaires peuvent voter dans les assemblées primaires. Dumolard représente que la constitution n'interdit cette faculté qu'à ceux qui sont présents à leurs grappeaux. Le conseil passe à l'ordre du jour.

Les chefs des grenadiers du corps législatif sont introduits à la barre ; le président leur exprime combien le conseil a été satisfait du courage & du dévouement que ce corps a montrés lors de l'incendie de la rue Honoré, & charge ces chefs d'en transmettre les témoignages aux braves militaires qu'ils ont l'honneur de commander. L'armée d'Italie venoit de se montrer généreuse pour des ennemis vaincus, dit le président, vous vous êtes montrés tels pour vos concitoyens : votre triomphe ne doit pas être moins cher à nos coeurs ! Vous aussi, vous avez bien mérité de la patrie.

Le commandant des grenadiers, le citoyen Ramel, au nom de son corps, exprime sa reconnaissance pour le témoignage de satisfaction qu'il reçoit du conseil : il dit qu'ils s'en rendront toujours plus dignes par leur dévouement pour la liberté & la constitution.

La déclaration du conseil que ces braves grenadiers ont bien mérité de la patrie, est convertie, sur la proposition de Dumolard, en résolution, afin que le conseil des anciens puisse concourir à ce témoignage du à l'humanité & au courage des grenadiers de la convention.

Le conseil adopte quelques articles réglementaires sur l'exportation des blés & farines à l'étranger, qui est défendue.

Trouille avoit présenté il y a quelques jours un projet de résolution sur les retraites & pensions à accorder aux officiers de la marine, dont le service a été partagé sur les vaisseaux de la république & sur les bâtimens de commerce ; il portoit qu'il seroit compté pour moitié aux officiers de marine, dans le nombre des années exigées pour les demandes en retraite, toutes celles qu'ils auroient navigué sur des bâtimens de commerce sans être à la solde de la république.

D'après la lecture de ce premier projet, plusieurs observations ont été faites à la commission. Voici celle qui lui a paru mériter plus particulièrement l'attention du conseil, & qu'elle a cru devoir soumettre à ses réflexions.

La faveur de compter uniformément pour moitié le tems que les officiers de marine ont employé au service de la marine commerçante pour l'obtention des pensions sur le trésor national, a paru insuffisante pour ceux qui, depuis quinze ou vingt, se seroient entièrement consacrés au service de l'état, & trop considérable pour ceux qui n'auroient à peine qu'une année ou deux dans ce service. Or, comme cette faveur est une récompense, il conviendrait qu'elle soit proportionnée aux services rendus, & non point uniformément accordée, ainsi que le propose le projet daquel je viens de vous donner une seconde lecture.

La commission, étant elle-même convaincue de la justice de cette observation, propose la résolution ainsi corrigée.

« Le tems de navigation pour le service du commerce sera compté aux officiers de la marine dans le nombre des années exigées par la loi du 22 août 1791 (vieux style) pour obtenir pension sur le trésor public, en raison d'un douzième pour chaque année de service effectif sur les vaisseaux de la république, conformément au tableau annexé à la présente loi.

» Ce tems de navigation pour le commerce sera compté en entier à tous les officiers blessés grièvement sur les vaisseaux de l'état, quel que soit le nombre d'années de service sur ces derniers ».

Ce projet de résolution est adopté.

On reprend la discussion sur les postes & messageries. Le conseil décide que la poste aux lettres sera mise en régie intéressée & les messageries en ferme.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de POULAIN-GRANDPRÉ.

Séance du 4 ventôse.

Sur le rapport de Saligoy, le conseil approuve une résolution du 14 pluviôse, qui fixe dans la commune de Corbelin le chef-lieu du canton de Beuvry.

Lacué rappelle au conseil le dévouement qu'on montré les grenadiers de la garde du corps législatif, lors de l'incendie qui eut lieu dernièrement rue Saint-Honoré. Il demande qu'une commission soit chargée d'examiner si la constitution permet au conseil des anciens de donner quelquefois des témoignages de sa gratitude à ceux qui l'ont méritée. Peut-il appeler à sa barre les grenadiers & les pompiers qui se sont distingués par leur courage dans cet événement ?

Cette proposition est renvoyée à une commission de trois membres.

Bourse du 4 ventôse.

Amsterdam.....60 ½, 61 ¾.	Lyon.....
Idem couran.....59.	Marseille.....
Hambourg.....192, 190.	Bordeaux.....
Madrid...11 l. 2 s. ½, 11 l.	Inscriptions...9 l. 5 s., 9 l.
Madrid effect.13 l. 10 à 7 s. ½.	Mandat 25 s. ½, 25 g d., 24 ½.
Cadix...11 l. à 10 l. 17 s. ½.	Or fin.....103 liv.
Cadix effective.....13 l. 5 s.	Lingot d'arg.....50 l. 10 s.
Gènes.....92 ¼, 90 ½.	Piastre.....5 liv. 5 s.
Livourne.....101 ½ 30 j.	Quadruple....79 liv. 15 s.
Bâle 30 j., 3 p. 3 mois.	Ducat d'Hol.....11 l. 10 s.
Lausanne.¼ 30 j., 3 ¼ p. 3 m.	Souverain.....34 l. 2 s. ½.
Londres.....24 l.	Guinée.....25 l. 5 s.

Esprit ¾, 460 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 365 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique, 2 liv. — Café Saint-Domingue, 1 l. 16 à 17 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. — Savon de Marseille, 22 s. — Chandelle, 12 s. ½. — Poivre, 2 liv. 2 s. — Sel, 6 liv. 5 s. le c. — Amidon, 8 s.

Veillées des camps, ou Essais historiques sur la cause morale de nos triomphes. A Paris, chez les marchands de nouveautés, & à l'imprimerie de Chevet, cour de Rohan, près celle du Commerce.

Manuel de l'Enfance, contenant des élémens de lecture & des dialogues instructifs & moraux, par Roeh Ambroise Sicard, instituteur des sourds & muets, & membre de l'institut national. A Paris, chez Leclerc, imprimeur-libraire, rue Saint-Martin, numéros 25 & 89. 1 vol. in-12. Prix, 1 livre 10 sols, & 2 livres franc de port.